

CHAPITRE IV

(1766-1770)

I. Premiers clients de Linguet. — La *Théorie des loix*; Discours préliminaire; la vengeance de Duval de Soicourt. — II. Un précurseur de Karl Marx et Lassalle; le *bon despote*; un socialiste méconnu. — III. Critiques furieuses contre la *Théorie des loix*: Grimm; Dupont de Nemours; La Harpe; Mirabeau. — IV. Les clients affluent. — Les secrétaires de Linguet; François de Neufchâteau. — Pierre Lequesne; le Suisse des Tuileries. — V. Ouvrages littéraires; l'*Histoire des jésuites*; le roi de Prusse; M. de la Bletterie; les *Canaux navigables*. — Attaques contre Cicéron. — Correspondance avec Voltaire; le cul-de-sac de Rohan. — VI. Guerre avec le *Mercur*. — VII. Un projet de mariage royal; Louis XV et M^me du Barry; *Mémoire pour Simon Sommer, charpentier à Landau*.

I

« Les juges de province ne brûlent pas tous les jours
« de jeunes gens, et l'attention publique ne s'attache
« guères qu'aux affaires qui portent sur de grandes
« infortunes ou sur de grandes singularités ¹. »

1. *Mémoires et Plaidoyers*, t. IX, p. 17. *Réflexions pour M^e Linguet, avocat de la comtesse de Béthune*.

Aussi Linguet, qui a écrit ces lignes où perce une mélancolie particulière, une mélancolie d'avocat, fut-il condamné, après l'affaire de La Barre, à de longs et pénibles loisirs.

« J'errais au Palais, dit-il, sans protecteur, sans « caution; une figure inconnue et peu prévenante, « un air timide que l'on pouvait croire sauvage, ne « détruisaient pas les impressions que l'on tâchait « d'accréditer contre moi. J'ignorais que pour se « ménager un accès facile au barreau, il fallut s'atta- « cher aux pas d'un ancien, choyer sa décadence, « épargner à sa main fatiguée et quelquefois à sa tête « épuisée, les travaux qu'exigeait la confiance publi- « que, lui sacrifier sa propre jeunesse en attendant « le moment de s'approprier un jour celle d'un autre; « enfin, en nouvel Élisée, recueillir le manteau de « quelque vieil Élie, et ne débiter dans ses essais « qu'à l'abri de cette égide respectable. »

Dans ce tableau poussé au noir, Linguet exagérait ses infortunes. Il avait quelques dossiers dans ses sacs, surtout des procès venant de Picardie, où il était grand homme. Mais ces travaux étaient insuffisants à coup sûr pour absorber son activité et pour satisfaire son ambition.

Aussi incapable de renoncer à la gloire que de l'attendre avec patience, ou de la poursuivre avec art, il se morfondait dans la rédaction d'obscurs écrits judiciaires : pour le « sieur Virloys contre les « prétentions du sieur Bellegueule prêtre à Amiens », pour « la dame Masset contre les échevins de Saint- « Valéry », pour « le capitaine Saisseval », « le cha- « noine Thévenin » ou « la communauté des maîtres « maréchaux de Troyes »... C'était une maigre pâture !

Qu'on ajoute à l'ennui d'écrire sur des objets sans importance l'ennui plus grave et plus réel de ne pas plaider.

Au XVIII^e siècle, la consultation, les mémoires, tenaient plus de place au barreau que la plaidoirie. Le moindre incident de procédure fournissait matière à de grosses dissertations. Cela s'imprimait, par faveur spéciale, sans l'autorisation du roi, sans aucun examen des censeurs, au simple vu de la signature de l'avocat et du Procureur.

Beaucoup d'avocats, même des plus connus, n'usaient jamais que de la plume, et Linguet, arrivant au Palais à trente ans avec un bagage d'auteur, semblait exclusivement destiné à la carrière d'avocat-écrivain. Il était déjà célèbre, lorsqu'en 1771 il prit la parole pour la première fois et se révéla orateur.

En attendant il s'immergeait dans de gros livres de droit « qui ne sont, disait-il », que des recueils « d'illusions et de chimères » ; dans la chicane, dont un de ses frères, clerc chez un procureur et connu plus tard sous le nom de Linguet-Deshalliers, lui apprenait les détours.

Tout cela, d'ailleurs, n'était dans sa vie qu'un fatigant hors-d'œuvre. La littérature l'avait ressaisi.

En 1767, Linguet mit la dernière main à un ouvrage longtemps caressé, et commit en le publiant une notable maladresse.

Cet ouvrage, en deux tomes, avait pour titre : *Théorie des loix civiles ou Principes fondamentaux de la société.*

1. *Théorie des loix civiles ou Principes fondamentaux de la société* (avec l'épigraphe : *Quis talia fando temperet a lacrymis*). Londres, 1767.

Par son cadre et ses prétentions il était donc à la mode du jour. En ce temps-là, il n'était pas décent d'écrire sur les hommes sans remonter à leur origine, à la naissance des sociétés et des lois. Que Linguet s'appliquât à ces problèmes sur lesquels chacun disait son mot (parfois en dix volumes); qu'il recherchât le titre, dont Voltaire l'a gratifié, de *Rousseau parisien*¹, cela ne tirait pas à conséquence; cela même aurait pu l'avancer dans la gloire, si, dans ces cartons à la mode, il avait débité des articles au goût du jour.

Mais il fit tout le contraire, heurta de front les idées philosophiques en faveur, et conquit à ce jeu l'impopularité la plus solide.

La *Théorie des loix civiles* s'ouvrait par un discours préliminaire dédié à M. Douville, conseiller au présidial d'Abbeville. L'auteur, dans ce discours, affectait un ton chagrin et rude, le ton d'un homme qui va casser les vitres et dire leur fait à ses contemporains. Il débutait, dans sa dédicace, par railler, non sans esprit, les fadeurs et la platitude des dédicaces ordinaires.

« On y voit presque toujours, disait-il, un homme
 « d'esprit occupé à lécher la poussière devant un
 « grand et riche orgueilleux qui le dédaigne ouver-
 « tement, et que lui-même méprise en secret. Le
 « héros y paraît, orné de qualités qui lui conviennent
 « le moins, comme on voit des gentillâtres dont la
 « bravoure se borne à assassiner quelques lièvres
 « autour de leurs mesures, se faire peindre avec la

1. Lettre de Voltaire à M. Tabareau (citée plus loin). *Œuvres de Voltaire*, t. LVII.

« cuirasse et les brassards, et s'enorgueillir de penser « qu'ils figureront en cet équipage dans l'antichambre « de leurs descendants. »

Après ce morceau, Linguet reprenait le récit de l'affaire de La Barre, pour conclure à la nécessité de réformes judiciaires; et il reproduisait, en termes aussi vifs que dans son mémoire, les accusations qu'on connaît déjà contre le juge d'Abbeville, contre Duval de Soicourt.

Celui-ci qui, nous l'avons vu, s'était déjà plaint avec amertume, lors du mémoire de Linguet, espéra trouver enfin l'occasion favorable pour se faire délivrer le *quitus* officiel que le Procureur général et le Parlement lui avaient jusqu'alors refusé.

L'heure semblait bien choisie; le Parlement, en effet, était à feu contre Linguet. Dès son apparition, la *Théorie des loix* avait exaspéré au même degré magistrats et philosophes. Dans ce livre insolent, bourré d'opinions subversives, les gens de robe et les gens de l'Encyclopédie étaient fouaillés tour à tour. L'auteur n'allait-il pas jusqu'à dire que *le métier de juge est un des plus dégoûtants, peut-être même un des plus propres à occasionner le remords!*

Une telle phrase (et bien d'autres!) confondait la cause de Duval de Soicourt, celle du commerçant de Broutelles (ce gradué si injustement injurié, disait un mémoire de Duval), même celle du Procureur Hecquet si faiblement défendu par Joly de Fleury, avec la cause du Parlement de Paris.

L'occasion pour Duval de Soicourt semblait donc unique; il se résolut à porter plainte contre Linguet, et chargea de ce soin son fils, l'impétueux et maldroit mousquetaire noir.

Celui-ci, le 21 juin 1767, envoya au Procureur général une longue dénonciation de la *Théorie des loix civiles*.

« C'est le sieur Linguet ¹, avocat suivant la Cour, « qui est l'auteur du livre, disait-il d'abord.... Il « est bon, Monsieur, de vous dire un mot du projet « qu'avait le sieur Linguet. Cet homme est remuant, « ambitieux, et, à ce que j'ai ouï dire, peu délicat.... « Il avait formé le beau projet de saisir l'occasion de « cette affaire pour se faire connaître et se faire une « réputation comme celle qu'Élie de Beaumont s'était « acquise dans l'affaire des Calas. En conséquence, « il a fait le mémoire, et l'a envoyé dans je ne sais « combien de villes, et à je ne sais combien de per- « sonnes soit connues, soit inconnues. Ensuite, il a « voulu engager Voltaire à prendre fait et cause pour « lui. Voltaire semblait d'abord s'y prêter, mais ayant « été instruit de la vérité des faits, à ce que j'ai ouï « dire, par Mme de Florian, sa nièce, laquelle demeure « près d'Abbeville ², il n'a plus voulu se mêler de « cette affaire. Voilà qui a un peu rompu le projet du « sieur Linguet; mais cependant le voilà qui cherche « à remuer les esprits, par son livre de la *Théorie des* « *Loix* et à aigrir tout le monde contre mon père, et « l'on m'a même assuré que son projet était de ne « pas faire le moindre ouvrage qui ne parle de cette « misérable affaire. »

Bref, le mousquetaire appelait sur la *Théorie des*

1. Collection Joly de Fleury. Lettre de M. de Soicourt fils au Procureur général. Inédite.

2. Mme de Florian, nièce de Voltaire, sœur de Mme Denis, et M. de Florian possédaient à huit lieues d'Amiens le château d'Hornoy.

loix les foudres du Parlement. Il fut exaucé, et c'est ainsi qu'à la requête de Duval de Soicourt les magistrats statuèrent, à la date du 14 juillet 1767, sur l'ouvrage de Linguet.

Brûler le livre eût été sans doute doux au cœur de Messieurs. Mais cette exécution n'allait pas sans difficultés. L'écrivain, en effet, protestait à chaque page de son dévouement à l'Église et au roi. Il n'abaissait les Parlements que pour grandir l'autorité du monarque, et se faisait ainsi un rempart de Versailles contre les fureurs du Palais.

D'ailleurs les magistrats avaient un intérêt puissant à étouffer le bruit de cette affaire de La Barre. Quoi qu'en pût dire le mousquetaire noir, Voltaire les guettait. En brûlant la *Théorie des loix*, en se vengeant ainsi de l'audacieux défenseur des accusés d'Abbeville, ils auraient provoqué de nouvelles rumeurs. La plainte de Duval de Soicourt, peut-être suggérée, offrit un biais, un moyen pratique de blâmer Linguet sans faire un éclat.

Le 14 juillet 1767¹, le Parlement ordonnait simple-

1. L'arrêt du 14 juillet 1767, rapporté *in extenso* par Devérité dans son *Recueil de pièces intéressantes sur l'affaire du crucifix d'Abbeville* (déjà cité, Londres, 1776), supprimait notamment le passage suivant : « Il y a eu, comme on voit, treize « mois d'intervalle entre l'oppression de l'innocence et la réhabilitation. Ce n'était pas la difficulté de la reconnaître qui en « a fait si longtemps retarder l'aveu. Il y aurait à ce sujet de « terribles choses à dire. Je me contenterai d'observer que les « juges qui ont décrété ce jeune homme (Douville de Maillefeu) « n'étaient point du nombre de ceux qui l'ont absous. » Ce que nous savons de la patience parlementaire permet de penser que s'il n'y avait pas eu, en effet, *de terribles choses à dire*, d'autres peines que l'illusoire suppression auraient été prononcées contre la *Théorie des loix* et contre son auteur.

ment la suppression des passages de la *Théorie des loix* incriminés par le juge d'Abbeville :

« ... et généralement de tous ceux qui tendraient, « dans le *Discours préliminaire*, à diffamer ledit « Duval de Soicourt, comme étant un libelle diffamatoire contre l'honneur, la réputation et la conduite *intacte* dudit Duval de Soicourt, qui a inséruit, à la requête du substitut du Procureur général « en la sénéchaussée de Ponthieu, le procès criminel « jugé par sentence du 28 février 1766, confirmé par « arrêt de la Cour du 4 juin suivant. »

A la queue de son arrêt, la Cour logeait le mot qu'elle voulait dire :

« Ordonne le dépôt au greffe de la *Théorie des Loix*, pour en être pris par notre Procureur général, « communication, et par lui requis sur le surplus du « contenu dudit livre s'il y écheoit. »

Cela signifiait qu'à la prochaine incartade, Linguet ne pourrait se flatter d'en être quitte à si bon compte. Le Parlement lui promettait des fagots. Nous verrons par la suite qu'il sut les mériter, et en obtint de toute taille... Mais pour cette fois on se contenta de la menace, et la *Théorie des loix* ne fut pas brûlée.

II

Le bûcher cependant, dans ce cas, eût été populaire. Jamais livre, en effet, n'excita une plus violente indignation.

Comment Linguet arriva-t-il ainsi à rallier toutes les colères, et, dans ce temps où les livres étaient des actes, à prendre la figure d'un malfaiteur public?

Un mot l'explique et résume son œuvre : la *Théorie des loix* est un manuel de pessimisme politique.

Il y a des heures qui conviennent à ces livres désenchantés, mais celui-ci venait à contre-temps. Il faisait entendre une voix sardonique, la voix cruelle d'un sceptique, à l'instant précis où les âmes s'ouvraient à toutes les espérances politiques et sociales.

Il sembla que Linguet avait voulu écrire le Code de la réaction, du despotisme et de la contre-révolution, à l'heure même où la Révolution s'installait avec Rousseau dans les âmes, vingt ans avant de s'accomplir dans les faits.

« Vos théories, disait Linguet au philosophe de Genève, sont des contes de fées politiques, où un coup de baguette fait sortir du sein de la terre des sociétés d'hommes tous égaux, tous riches, tous heureux.... Ces déclamations sont vuides de sens.... Leurs auteurs disent qu'ils voudraient voir les hommes libres, mais ils ne songent pas que l'accomplissement de ce vœu est incompatible avec l'existence de la société, à laquelle ils sont pourtant plus attachés que les autres, parce que le raffinement de leurs goûts la leur rend plus nécessaire, et qu'ils en goûtent mieux les douceurs....

« Leurs prêches politiques sont inutiles, en ce que le monde n'en va pas moins son train ordinaire. Toutes leurs lamentations sur la servitude n'ont pas fait augmenter d'un sou la paye, ni de nos journaliers, ni de nos soldats, ni de nos domestiques : c'est le bon marché des services de cette espèce d'hommes qui fait la richesse de la société et la base des gouvernements.... Ne voyez-vous pas que

« l'obéissance, l'anéantissement, puisqu'il faut le dire,
 « de cette nombreuse partie du troupeau, fait l'opu-
 « lence des bergers? Si les brebis qui la composent
 « s'avisait jamais de présenter la tête au chien qui
 « les rassemble, ne seraient-elles pas bientôt disper-
 « sées et détruites, et leur maître ruiné? Croyez-moi,
 « pour son intérêt, pour le vôtre et même pour le
 « leur, laissez-les dans la persuasion où elles sont,
 « que ce roquet qui les aboie a plus de force à lui
 « seul qu'elles toutes ensemble.

« Laissez-les fuir stupidement au seul aspect de son
 « ombre. Tout le monde y gagne. Vous avez plus
 « de facilité à les rassembler pour vous approprier
 « leurs toisons : elles sont plus aisément garanties
 « d'être dévorées par les loups. Ce n'est, il est vrai,
 « que pour être dévorées par des hommes. Mais enfin,
 « c'est là leur sort, du moment qu'elles sont entrées
 « dans une étable. *Avant que de parler de les y sous-*
 « *traire, commencez par renverser l'étable, c'est-à-*
 « *dire la société!*

« Je sais bien que ce langage n'est pas celui qu'on
 « tient ordinairement dans les livres : mais c'est celui
 « de la raison et de la vérité. Je me ferais sans doute
 « plus de partisans en embrassant le sentiment con-
 « traire, il prêterait plus à l'éloquence.... Il est si
 « aisé de déclamer contre les puissances et contre les
 « maîtres! Mais cela est-il digne de ces esprits élevés
 « qui ambitionnent le titre de précepteurs des hom-
 « mes?... Ils veulent, disent-ils, consoler le genre
 « humain?... Ah! cruelle philosophie! que tes con-
 « solations sont douloureuses!... Mes maux sont incu-
 « rables : pourquoi t'obstines-tu à faire devant moi
 « l'éloge de la santé?... En rapprochant mon état de

« celui que tu me peins, je n'en sens qu'avec plus
 « d'amertume la fausseté des espérances qui m'ont
 « trompé... Quel est donc le but de tes discours? Je
 « souffre, et, suivant toi, je pourrais, je devrais même
 « ne pas souffrir! Je pérís dans les fers, et tu me cries
 « qu'on n'a pas le droit de m'y retenir! Quel est donc
 « ton dessein? Est-ce de me forcer de réunir dans
 « mon cœur le sentiment de l'injustice et celui de
 « l'esclavage?... Combien plus sage serait la voix ter-
 « rible, mais salutaire, qui me dirait : Souffre et meurs
 « enchaîné : c'est là ton destin! »

Aujourd'hui on entendrait cela sans colère, et peut-être même y verrait-on exactement le contraire de ce que le XVIII^e siècle y a vu.

En effet, ces pages du soi-disant prôneur du despotisme ne sentent-elles pas l'insurrection? Avec ses allures audacieuses, ses emportements d'ironie, ne semble-t-il pas que Linguet va conclure, de l'inanité des systèmes philosophiques, de l'impuissance de Montesquieu et de Rousseau, à la nécessité d'une reconstitution intégrale de la société?

On dirait que, par delà la Révolution bourgeoise, qu'il couvre de sarcasmes, qu'il déclare en faillite avant la lettre, il prévoit un autre bouleversement, plus profond. Il revient sans cesse sur cette idée, grosse des futurs orages, que sous les noms divers d'esclave, de serf, de manouvrier libre, le travailleur n'obtient jamais du riche que ce qui lui est strictement nécessaire pour ne pas mourir de faim.

C'est la moderne « loi d'airain du salaire » que, sauf la différence des mots, Linguet a formulée avec une netteté prophétique, et dans des termes que Karl Marx et Lassalle n'auraient pas désavoués.

« En supprimant la servitude, dit-il ¹, on n'a pré-
 « tendu supprimer ni l'opulence, ni ses avantages. On
 « n'a pas pensé à remettre entre les hommes l'égalité
 « originelle; la renonciation que le riche a faite de
 « ses prérogatives n'a été qu'apparente. Il a donc fallu
 « que les choses restassent, au nom près, dans le
 « même état. La servitude s'est perpétuée sur la
 « terre, mais sous un nom plus doux.... Les villes
 « et les campagnes sont peuplées d'une espèce
 « d'hommes connus sous le nom de journaliers,
 « manouvriers, etc. Ils n'ont jamais de part à l'abon-
 « dance dont leur travail est la source. La richesse
 « semble leur faire grâce quand elle veut bien agréer
 « les présents qu'ils lui font....

« Cette espèce d'hommes est sans contredit la plus
 « nombreuse portion de chaque nation. Il s'agit d'exa-
 « miner quel est le gain effectif que lui a procuré la
 « suppression de l'esclavage.

« Je le dis avec autant de douleur que de fran-
 « chise : tout ce qu'ils y ont gagné, c'est d'être à chaque
 « instant tourmentés par la crainte de mourir de
 « faim, malheur dont étaient du moins exempts leurs
 « prédécesseurs dans ce dernier rang de l'humanité.
 « L'esclave était nourri lors même qu'il ne travail-
 « lait pas, comme nos chevaux ont du foin les jours
 « de fête....

« Mais le manouvrier libre, qui est souvent mal
 « payé quand il travaille, que devient-il lorsqu'il ne
 « travaille pas?...

« A qui en coûte-t-il quelque chose quand il vient
 « à périr de langueur et de misère?

1. *Théorie des loix*, p. 462, t. I.

« Il est libre, dites-vous! Eh! voilà son malheur!
 « Il ne tient à personne, mais aussi personne ne tient
 « à lui. Quand on en a besoin, on le loue au meil-
 « leur marché que l'on peut. La faible somme qu'on
 « lui promet égale à peine le prix de sa subsistance
 « pour la journée qu'il fournit en échange. On lui
 « donne des surveillants pour l'obliger à remplir
 « promptement sa tâche; on le presse, de crainte
 « que l'espoir de rester plus longtemps occupé au
 « même ouvrage ne retarde son bras.... A-t-il fini,
 « on le renvoie comme on l'a pris, avec la plus
 « froide indifférence, et sans s'embarrasser si les
 « vingt ou trente sols qu'il vient de gagner par une
 « journée pénible, suffiront à sa subsistance, en cas
 « qu'il ne trouve pas à travailler le jour d'après.

« Il est libre! C'est précisément de quoi je le plains.
 « On l'en ménage beaucoup moins. On en est plus
 « hardi à prodiguer sa vie. L'esclave était précieux
 « à son maître, en raison de l'argent qu'il lui avait
 « coûté. Mais le manouvrier ne coûte rien au riche
 « qui l'occupe. Du tems de la servitude, le sang des
 « hommes avait quelque prix. Ils valaient du moins
 « la somme qu'on les vendait au marché. Depuis
 « qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune
 « valeur intrinsèque.

« Dans une armée, on estime bien moins un pion-
 « nier qu'un cheval de caisson, parce que le cheval
 « est fort cher, et qu'on a le pionnier pour rien.
 « La suppression de l'esclavage a fait passer ce calcul
 « de la guerre dans la vie commune, et depuis cette
 « époque il n'y a pas de bourgeois à son aise qui ne
 « suppose en ce genre comme le font les héros. »

Ne croirait-on pas entendre Ferdinand Lassalle,

criant à Schulze-Delitsch dans une des invectives passionnées de son livre *Capital et Travail*¹ :

« Enfin éclate le tonnerre de la Révolution française ! Servages, servitudes, jurandes, tout disparut comme emporté par la foudre !

« On était arrivé à la concurrence libre ! Le travail fut proclamé libre *de jure*, et grande fut la joie ! Y avait-il réellement quelque chose de changé dans cet ancien état des choses, où les travailleurs devaient toujours laisser couler le produit de leur travail dans les poches des classes possédantes, privilégiées ? Le travail était déclaré libre *de jure*, et rien n'empêchait personne d'acquérir, d'accumuler et d'épargner son propre produit de travail. Rien qu'une petite difficulté... Avant de pouvoir entreprendre un travail quelconque il faut avoir à sa disposition du travail précédent, c'est-à-dire du capital. Comme ces travailleurs ne possédaient pas ce qu'il faut pour entreprendre un travail quelconque, que leur restait-il, que leur reste-t-il à faire, malgré la liberté juridique et la déclaration de la concurrence libre, sinon de vendre leur vie pour les besoins de leur existence ? »

La critique moderne des rapports du capital et du travail est parvenue ici à des formules plus scientifiques, mais l'idée fondamentale du socialisme contemporain n'est pas exprimée avec plus de force par Lassalle qu'elle ne le fut par Linguet en vingt passages de cette étrange *Théorie des lois*.

« A quoi bon, s'écriait-il, ces parades sentimentales,

1. F. Lassalle, *Capital et Travail, ou M. Bastiat Schulze (de Delitsch)*. Traduction de Benoit Malon, p. 125.

« ces projets de réformes dans les finances et les
 « impôts? A quoi bon le parlementarisme, les imita-
 « tions du régime politique de l'Angleterre? A quoi
 « bon ces corps intermédiaires prônés par Montes-
 « quieu, ces avides compagnies judiciaires qui, sous
 « prétexte de contenir le pouvoir royal, ne servent
 « qu'à leurs propres privilèges, et ne font que mul-
 « tiplier les instruments de la tyrannie? A quoi bon
 « tout cela, puisque le pauvre doit être toujours
 « opprimé par le riche, puisque celui qui travaille
 « doit toujours servir celui qui possède? Mieux vaut
 « un tyran que mille tyranneaux! »

Et par là Linguet était conduit à tracer l'ébauche, bien moderne aussi, souvent reprise et caressée dans ses œuvres, du *bon tyran*, du gouvernant supérieur et paternel dont le pouvoir n'aurait d'autre limite que le droit des gouvernés à l'insurrection.

« Il faudrait qu'une voix majestueuse dit souvent
 « à ce despote : Tu n'as pas de châtement légal à
 « craindre, ta tête est sacrée... mais prends garde!...
 « Si tu opprimes ce peuple que Dieu t'a soumis,
 « l'effort avec lequel il brisera sa chaîne viendra de
 « Dieu également. Le ciel, arbitre unique entre le
 « maître et les sujets soulevés, ne s'explique que par
 « des victoires. Ne les réduis pas à la nécessité d'im-
 « plorer ces terribles oracles! »

Ainsi parlait ce Linguet déchainé, chargeant Rousseau et sabrant Montesquieu, foulant avec délices toutes les plates-bandes de la philosophie, irrespectueux, osant tout dire, dogmatique et gavroche, ancêtre et précurseur tour à tour de Joseph de Maistre, de Veillot et de Rochefort, révolutionnaire qui se piquait d'être monarchiste, et dont la cognée,

détruisant tout autour du pouvoir royal, l'isolait, le découvrait, le désignait à l'assaut futur.

Ses contemporains s'y trompèrent. On vit en lui l'apôtre du « bon plaisir royal », alors que par sa critique amère des institutions sociales, par son mépris du parlementarisme et de la révolution bourgeoise, il marquait réellement sa place parmi les précurseurs de notre socialisme contemporain.

Il semble que cet aspect nouveau et assez inattendu de la physionomie de Linguet ait été entrevu par M. Benoit Malon, car il prend soin de nommer notre héros dans son *Étude sur le socialisme dans le passé*¹.

Linguet lui-même prévoyait cette évolution dans les jugements portés sur son œuvre, car il écrivait dans un des innombrables plaidoyers *pro domo* que nous a laissés sa plume intempérante :

« On a vu dans la *Théorie des loix* ce qui n'y était « point; on n'a rien vu de ce qui y était. On y a cru « trouver des motifs pour m'accuser d'être le flatteur « de la tyrannie, et je ne serais pas étonné qu'on y « trouvât un jour de quoi me poursuivre comme « un républicain furieux². »

C'était bien, en effet, avec l'audace d'un « républicain furieux » que Linguet s'attaquait aux institutions fondamentales de la monarchie catholique! N'allait-il pas jusqu'à se faire l'apologiste du divorce? et cela à une époque où l'Église et le Parlement n'admettaient guère de tels badinages!

En ce chapitre délicat, où il traite du mariage,

1. *Précis historique, théorique et pratique de socialisme*, par B. Malon, Paris, 1892, p. 29.

2. *Mémoires et Plaidoyers*, t. IX, p. 19. *Réflexions pour M^e Linguet, avocat de Madame la comtesse de Béthune*.

Linguet se montre d'ailleurs aussi peu galant à l'égard des femmes, que peu respectueux du sacrement qui leur défère leur puissance sociale. Il remarque avec impertinence que « le courage et la vertu fleurissent dans une nation tant qu'une discipline exacte contient les femmes dans la retraite... ».

Autrement dit dans le sérail, institution que Linguet préfère infiniment aux salons de son temps. Pour lui, comme pour Montesquieu, la polygamie n'est pas un cas pendable. Quant au divorce, Linguet le catholique, le défenseur de Loyola, ne craint pas d'en être partisan !

Toutefois, sur ce sujet scabreux, sentant d'une lieue le fagot, il prend quelques précautions.

« La question, dit-il, n'est pour nous qu'un sujet de pure théorie. La solution ne peut tirer à conséquence pour la pratique, non plus que celle que nous nous sommes proposée relativement à la polygamie. Il s'agit ici des avantages politiques, et non de l'utilité des règlements spirituels que Dieu lui-même nous a transmis par l'organe de son Église, et qui doivent l'emporter sur toute espèce d'utilité. »

Ces réserves faites, Linguet se donne carrière :

« Dire que le mariage indissoluble est un état supérieur, cela est exact. Mais quand on a avancé que la société serait blessée si chaque mari avait le droit de quitter sa femme lorsqu'il ne peut plus vivre avec elle, si chaque femme pouvait s'éloigner de son mari quand un dégoût ou une aversion invincible le lui rend odieux, il est clair qu'on s'est trompé sur cet article. »

Objectera-t-on que les divorces seraient trop nombreux?

L'auteur répond que « les esprits humains en « général sont des malades sur qui la facilité de se « procurer le remède produit plus d'effet que son « application. Il suffit de savoir qu'on pourra le « prendre pour n'en pas sentir le besoin. »

Enfin Linguet s'écrie, oubliant à la fin du chapitre la prudence du début :

« Telle est encore, et telle a été dans tous les temps « l'utilité politique du divorce, qui dut suivre de « près l'établissement du mariage, comme on voit les « herbes salutaires croître dans les mêmes climats « que les poisons dont elles sont les préservatifs. »

Ainsi, d'une main audacieuse, Linguet touche à tous les problèmes, mêlant les redites aux paradoxes, aussi inégal dans son style que dans ses vues, mais éclairant d'expressions fortes, d'idées ingénieuses, ses phrases les plus lourdes, ses passages les plus diffus.

L'idée maîtresse de son livre, c'est que les lois, et la société dont elles sont la base, ne sont, ne furent et ne seront jamais, malgré les belles et hypocrites promesses des philosophes, que le rempart du riche et du propriétaire contre le meurt-de-faim.

Qu'est-ce que la loi? dit Linguet ¹. — C'est la sauvegarde accordée au riche contre le pauvre.

Quel est son but? — La paix des riches.

Les hommes séparés en deux camps : le camp de ceux qui possèdent et le camp de ceux qui n'ont rien, se déchireraient si l'on ne faisait intervenir entre eux la justice et les lois, « comme on sépare

1. *Théorie des lois*, 2^e chap., p. 493 et suiv.

« deux essais acharnés en leur jetant un peu d'eau
« et de poussière ».

Linguet d'ailleurs ne conclut pas; il fait même observer que ses idées « sont plus vraies qu'utiles ». Sur certains points, le socialisme a conclu pour lui; sur d'autres (et par là encore il est bien moderne), l'anarchie eût été, à ce qu'il semble, son dernier mot.

III

Jamais crime ne fut plus funeste à un coupable que la *Théorie des loix* ne devait l'être à son auteur.

Dès l'apparition de ce livre, le nom de l'écrivain fut connu, colporté et noté d'infamie. Il devint classique de flétrir ses tirades ambiguës sur les despotes; et le mépris de ce « Linguet apologiste des tyrans » fut, pour les jeunes gens désireux de se pousser dans les salons et dans les lettres, un brevet de bon goût, de philosophie et d'excellentes mœurs.

Pendant vingt ans, il allait être à la mode de charger d'anathèmes « le prôneur de Tibère et de Caligula ». Chacun y mit sa pierre, depuis Gerbier et le bâtonnier Lambon, depuis les Mirabeau père et fils, depuis Turgot et La Harpe, jusqu'à Brissot, jusqu'à Fouquier-Tinville. A la fin, cela fit un tas, et sous ce tas, un des plus gros qui aient jamais lapidé un homme de lettres, Linguet est demeuré enseveli; plus étouffé et comprimé sous les malédictions que jamais momie ne le fut sous ses bandelettes.

Dans ce concert d'imprécations, Voltaire, toujours

prudent, et même peureux à l'égard de Linguet dont il commençait à apercevoir les griffes, apporta une note plus douce, presque louangeuse.

Linguet, d'ailleurs, lui avait envoyé son livre, avec une lettre respectueuse, et quelques vers que voici ¹ :

Le Dieu du goût, ce Dieu sensible et délicat
 Dont vous avez si bien fait connaître l'Empire,
 Vous a remis les sceaux de cet Etat.
 Malgré les cris de la satire,
 Il vous en a nommé le premier magistrat.
 Ce poste-là, pour la finance,
 Ne vaut pas tant, comme je crois,
 Que la garde des sceaux de France....
 Et ce n'est pas la seule différence
 Qui distingue ces deux emplois.
 Chacun peut se croire capable
 De bien garder ces derniers sceaux :
 Aussi voit-on, à ce poste honorable
 Prétendre à chaque instant des concurrents nouveaux.
 Mais ici le cas est tout autre :
 Vous n'aurez jamais de rivaux
 Assez hardis pour demander le vôtre.

Voltaire se montra courtois dans sa réponse. Mais personne n'imita sa douceur. Un volume ne contiendrait pas les injures de toutes sortes dont Linguet fut accablé.

Un sieur G... ², après l'avoir flagellé en vers détestables, finissait ainsi sa diatribe :

Sans amis, sans asile et sans postérité,
 Tu mourras, du libraire à peine regretté.

On tira de l'obscurité ses premiers ouvrages; ils furent lus, commentés et fournirent de nouveaux

1. Voltaire, *Œuvres*, éd. Garnier, t. XLVII, année 1767.

2. *Poésies satiriques du XVIII^e siècle*, 2 vol.

traits à la critique. Les uns blâmaient en Linguet le courtisan du despotisme, les autres l'adversaire de la féodalité.

Un certain vicomte de Toustain déplorait dans un livre fort sot intitulé *Mes Rêves*¹ les erreurs d'un homme « dont il admirait le génie ».

« Pourquoi M. Linguet, s'écriait le naïf vicomte, « a-t-il déclamé si violemment contre les chaînes « féodales? Ignore-t-il les douceurs et la tranquillité dont jouissent encore les main-mortables de « l'abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté, aussi « bien que les serfs de la vicomté de Rohan, en « Bretagne? »

La *Correspondance* de Grimm se montra impitoyable. Le style, l'homme et la doctrine furent également flétris. Grimm réédita sans scrupule l'histoire des cent louis dérobés au poète Dorat, et conclut par ces mots méprisants :

« Quant au président de Montesquieu, j'observe à « M. Linguet qu'il se peut qu'il soit souvent plus « brillant et ingénieux que vrai; mais que j'aime « mieux une tournure de Montesquieu qu'une vérité « de Linguet. »

Le seul Dupont de Nemours, doux et paternel économiste du clan Quesnay, Turgot et Malesherbes, se montra indulgent.

« La jeunesse de l'auteur de la *Théorie des Loix* », dit-il dans ses *Éphémérides du citoyen*², « est une « excuse. Nous aimons à croire que son cœur n'a « point de part aux écarts d'une imagination ardente.

1. *Mes Rêves*, par le vicomte de Toustain, 1772.

2. *Éphémérides du citoyen*, t. III, 1767, p. 191.

« Si nous jugeons son écrit avec quelque sévérité,
 « il ne doit s'en prendre qu'à sa grande célébrité,
 « justifiée par les séductions de son style.... »

Plus clairvoyant, d'ailleurs, que les autres critiques, Dupont avait compris la *Théorie des loix*. Il devinait que Linguet avait eu moins pour objet de rajeunir le paradoxe connu de Hobbes sur le droit du plus fort, que d'offrir un tableau frappant des injustices sociales.

Dupont de Nemours admettait ce point de vue.

« Mais il aurait fallu, ajoutait-il, pour consoler,
 « pour instruire la malheureuse humanité, finir par
 « l'exposition simple, naïve et touchante d'une société
 « parfaitement conforme aux principes constitutifs de
 « l'ordre; y montrer l'innocence, la justice, la paix
 « et le bonheur coulant de la même source; tous
 « les vœux, tous les désirs conspirant à la prospérité
 « publique et privée. C'est l'auteur de la *Théorie des*
 « *Loix* que nous exhortons sans balancer à édifier
 « par un pareil ouvrage le public honnête, justement
 « affligé de celui qu'il vient de publier. »

Ceci est caractéristique. Il fallait au xviii^e siècle troublé, désorienté, un Éden, un Paradis en vue. Taine l'a noté à diverses reprises, surtout dans l'un des passages où il met en relief l'influence énorme, la souveraineté exercée sur ce temps par J.-J. Rousseau.

Qu'avaient promis Montesquieu et Voltaire? — De moindres maux.

Et d'Holbach, Diderot? — Un Eldorado brillant ou une Cythère commode. Rousseau paraît :

« Avec Rousseau je vois à portée de ma main un
 « Éden où du premier coup je retrouverai ma noblesse,

« inséparable de mon bonheur. Avec quelle colère et de quel élan vais-je me jeter contre la vieille barrière ! »

De quel élan aussi va se jeter la critique contre l'écrivain assez téméraire pour parler de la société et des lois sans « consoler la malheureuse humanité », sans lui prédire avec optimisme le succès de sa chasse au bonheur, de son éternel assaut au paradis terrestre !

Le *Mercury* se montra bien plus acerbe que le journal de Dupont de Nemours.

Au *Mercury* régnait le « bébé littéraire », le harpigneux, le médiocre La Harpe. A peine Linguet fut-il en vue à l'horizon des lettres, que La Harpe sauta sur lui et le mordit à belles dents. Il crut n'en faire qu'une bouchée; mais il rencontra une vigoureuse résistance. Jamais homme ne sut moins que Linguet supporter une injure; pour un coup qu'on lui portait, il en rendait dix sur l'heure, et en pleine poitrine. La *Théorie des lois* établit entre La Harpe et Linguet une guerre implacable, plus longue et plus acharnée (mais moins sanglante, il est vrai) que ne le fut la guerre de Sept Ans.

Guerre de rhétoriciens, de rivaux de collègue, de lauréats de concours général, dont nous suivrons les nombreux épisodes, et qui sera l'une des causes de l'exil de Linguet.

Donc La Harpe se montra enragé contre la *Théorie des lois*. Linguet répliqua à ses attaques par la promesse de lui envoyer tous les lundis une épigramme.

1. Taine, *Origines de la France contemporaine. L'ancien régime*, p. 294.

Il tint parole pendant cinq semaines. Linguet était médiocre au jeu des petits vers : il n'était vif et mordant qu'en prose. La première de ces cinq épi-grammes mérite seule d'être rapportée :

Monsieur Laharpe, en son *Mercur*,
Blâme le feu de mes écrits.
Monsieur Laharpe, je vous jure,
D'un défaut de cette nature
Vous ne serez jamais repris ;
Et s'il me prend un jour envie
D'abandonner ce mauvais ton,
Pour bien refroidir mon génie
J'étudierai *Timoléon*,
Warwick, *Gustave* et *Mélanie*.

Grimm jugeait les coups avec une égale malveillance pour les belligérants.

« M. de La Harpe, disait sa *Correspondance*, qui
« aime la petite guerre, et à qui ce goût sera fu-
« neste, parce qu'il a déjà plus d'ennemis qu'il ne
« lui en faudrait, s'est aussi colleté avec M. Linguet
« dans le *Mercur*. Les deux ou trois pages qu'il a
« faites contre lui sont fort solides, et encore plus
« dédaigneuses. Mais c'est bouillir du lait à Linguet
« de lui prêter le collet; et voilà une campagne
« d'hiver qui se prépare entre deux partisans qui
« ont fait preuve de leur vocation ¹. »

Parmi tant d'adversaires, d'ennemis même, suscités à Linguet par sa *Théorie des loix*, notons enfin le plus célèbre : Mirabeau. En 1767, Mirabeau avait dix-sept ans. Il n'écrivait pas, ou du moins il n'avait écrit encore que son *Éloge du prince de Condé mis en*

1. Grimm, *Correspondance*, t. VIII, p. 197.

*parallèle avec Scipion l'Africain*¹. Il se préparait à entrer dans la cavalerie légère. Mais on sait que son service de cavalier dura peu, tourna mal, et s'acheva à l'île de Ré, puis en Corse. Après ces équipées, et parmi bien d'autres, il forma son bagage philosophique, économique et littéraire.

Linguet fut sa première haine, et la *Théorie des loix* fut l'occasion de son premier ouvrage : l'*Essai sur le despotisme*², qu'il achevait à Manosque au moment même où il fut arrêté pour être conduit au château d'If.

Cet *Essai sur le despotisme* est un ouvrage d'écolier, et n'offre aucun indice de talent. Néanmoins le parti des philosophes, et surtout Suard dans sa *Gazette littéraire*, le portèrent aux nues par haine de Linguet, que Mirabeau appelait « l'ignorant et « ampoulé M. Linguet, avocat des Néron, des sul-
« tans et des visirs, un des plus méprisables, mais
« cependant des plus accrédités prôneurs du pou-
« voir arbitraire ».

Et Mirabeau ajoutait :

« Les crimes littéraires ne sont-ils pas les plus
« grands des crimes? Il m'importe peu que mon
« voisin ait des principes abominables si je n'ai point
« affaire à lui; mais divulguer et rendre publics des
« principes horribles, c'est un délit social qui inté-
« resse tous les citoyens. Élevons-nous sans cesse
« contre les monstres qui blasphèment la liberté³! »

Plus tard, lorsque Linguet fut mis à la Bastille, Mirabeau, qui était à ce moment au donjon de Vin-

1. *Les Mirabeau*, par de Loménie, t. III, p. 28.

2. *Ibid.*, t. III, p. 145.

3. *Essai sur le despotisme*, Mirabeau, p. 69 et 156.

cennes, s'indigna peu du crime commis contre la liberté de Linguet, à cause du « monstre » qui en était victime.

« Linguet est en effet arrêté », écrivait-il à Sophie le 13 novembre 1779, « mais je ne sais où il est. « Au reste, cela est vieux comme les rues.... C'est « un être bien peu intéressant, et qui a, dans le fait, « beaucoup plus de perversité et d'impudence que « de talent. Sa verve, qui est son principal mérite, « et peut-être son unique, est empreinte de tous les « vices de son âme ¹. »

On voit que la haine de Mirabeau contre l'homme « qui fomentait la corruption et l'esclavage » ne désarma jamais.

Cela ne l'empêcha pas du reste de lire assidûment le journal de Linguet à partir de 1777, d'en conseiller la lecture à Sophie, et de recourir au monstre lui-même, sans succès d'ailleurs, lorsqu'il songea en 1784 à faire du journalisme!

En résumé, la *Théorie des loix* fut dans la vie de Linguet un événement considérable. Elle mit en pleine lumière ce stagiaire un peu mûr. Après ce livre, après l'affaire d'Abbeville, il tenait la célébrité, mais non le bonheur et le calme.

La violence de ses ennemis, et ses propres colères, allaient l'entraîner dans une escrime meurtrière, dans des batailles sans merci. Il eut des torts, et nous les mettrons en lumière. Mais à l'heure où nous sommes, à ce premier engagement de Linguet avec son siècle, notons qu'aucun de ceux qui l'attaquaient à propos de la *Théorie des loix* ne daigna reconnaître

1. Lettres du donjon de Vincennes, p. 225.

que le soi-disant partisan du despotisme venait de combattre avec passion, et avec un rare courage, pour la liberté et le droit, dans l'affaire du chevalier de La Barre.

IV

Linguet tenait bravement tête à tous ses ennemis, mais il souffrait amèrement des critiques dont il était l'objet. Il s'en exagérait même l'importance, croyant y voir un système de persécutions organisé contre lui.

Au barreau, il est vrai, il était une sorte d'épouvantail. Qui donc l'aurait aimé, dans « cette canaille « verboyante et jugeante » qu'il fouaillait dans tous ses écrits?

Malgré tous, et malgré lui-même, il faisait pourtant sa trouée, la trouée d'un esprit vif et clair, d'une plume alerte et précise, dans le fatras extraordinaire des écritures de Palais de son temps.

En 1768, les clients commencèrent à affluer dans son cabinet. Il prit alors plusieurs secrétaires. Trois de ses frères d'abord.

Le premier, Linguet-Deshalliers, dont nous avons déjà prononcé le nom, vivait avec lui depuis 1765. Les deux autres, Marie et François, vinrent à la rescousse.

Marie devint plus tard secrétaire de l'intendant de Saint-Domingue et mourut dans cette île.

François, le plus paisible des Linguet, devint chanoine et mourut en 1802, à la Ferté-Bernard.

Tous trois, bien entendu, étaient à la charge du courtisan des Tibère et des Néron, qui resta toujours pour les siens le parent le plus tendre et le plus généreux.

Enfin un autre auxiliaire, plus digne d'un tel patron par sa célébrité et par ses aventures, entra à son tour dans cette orageuse officine. C'était François de Neufchâteau.

Bien qu'il eût dix-neuf ans à peine lorsqu'il prit Linguet pour conseil et pour guide, le comte François de Neufchâteau avait déjà une réputation, une auréole d'enfant célèbre. On sait qu'il avait débuté à treize ans par des vers à Voltaire.

Au barreau, Linguet lui porta malheur. Après la révolution Maupeou, la disgrâce du patron rejaillit sur le secrétaire.

« Il fut cité (c'est Linguet qui parle ¹) devant les « Minos du tableau. On lui faisait trois crimes : « 1° il avait composé une ode à la louange du chan- « celier; 2° à la recommandation de ce ministre, il « avait été reçu docteur à Rheims, sans examen et « sans argent; 3° en m'honorant de son amitié, il « publiait que son projet était de me prendre pour « modèle... Il en fut quitte pour une rude répri- « mande du sénat enfumé. Malheureusement, on lui « offrit dans le même tems un parti avantageux : « une demoiselle honnête, avec de la fortune, con- « sentit à lui donner sa main : il l'épousa. On sut « bientôt qu'elle était nièce d'un comédien ² et fille « d'un ancien danseur. Aussitôt grand bruit au

1. *Annales*, t. 1, p. 50.

2. Mmè de Neufchâteau était la nièce de Préville, « le premier acteur, à mon avis, qui ait jamais existé », dit Linguet.

« Palais : assemblée des députés. On arrêta de ne
« jamais recevoir sur le tableau un homme souillé
« par une pareille alliance! »

Notons, pour n'y plus revenir, qu'après ce premier affront, François de Neufchâteau voulut se faire admettre parmi les avocats au Conseil, et que ceux-ci repoussèrent, comme leurs confrères du Parlement, et pour le même motif, le neveu de Prévile.

Mme de Neufchâteau en mourut de chagrin et de honte. L'infortuné « enfant célèbre » s'enfonça alors dans la retraite, fut lieutenant général dans un bailliage de Lorraine, puis s'en alla en Amérique ¹. Plus tard, au Cap français, il exerça les fonctions de Procureur général.

Président de l'Assemblée législative, ministre de l'Intérieur en 1797, Directeur après Carnot, il devait entrer en 1816 à l'Académie française, et mourir en 1820, fort loin, comme on le voit, de ses anciennes mésaventures, et oublieux sans doute des affaires « Ruby contre le maréchal de Richelieu » et « de la Saussaye contre les comédiens français », qu'il préparait en 1769 dans le cabinet de Linguet.

1. Pendant les voyages de François de Neufchâteau, le bruit courut qu'il avait péri dans une tempête. Aussitôt Linguet, qui était réfugié en Angleterre, annonça ce décès dans ses *Annales* et fit la biographie de son ancien secrétaire. Mais à peine cette oraison funèbre avait-elle paru que l'on apprit que « M. François » vivait encore. D'après la suspecte *Correspondance secrète*, Linguet aurait tenté de faire passer pour mort François de Neufchâteau pour lui être agréable, et sur sa propre demande. Le fait est que, dans plusieurs lettres inédites, et notamment dans une lettre du 10 vendémiaire an xiv, qu'il a écrite étant président du Sénat (Bibliothèque nationale, Manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions), François de Neufchâteau parlant de ses voyages et de ses traversées ne fait aucune allusion à la tempête qu'il aurait essuyée.

Même avec le secours de quatre secrétaires, on a peine à comprendre comment Linguet a pu venir à bout, en 1768 et 1769, des multiples besognes qu'il avait entreprises.

Il composa, dans ces deux années, sept ouvrages littéraires sur les sujets les plus variés, et cela sans négliger les procès qui le faisaient vivre.

Ces procès, avons-nous dit, étaient déjà nombreux. Il en est un que nous ne saurions passer sous silence, car il se lie étroitement, par les relations qu'il fit naître, à la vie de notre héros.

Deux négociants, nommés Pierre Lequesne ¹ et Levasseur de Verville, plaidaient contre un certain Charles Roger, marchand d'étoffes de soie, détenu à la Conciergerie pour crime de banqueroute frauduleuse. Linguet se chargea de leur cause.

L'affaire était banale en elle-même, mais elle fourmillait de détails curieux, et l'avocat sut les mettre en relief dans un mémoire qui nous est resté.

Charles Roger n'était pas un accusé ordinaire; il avait l'esprit plein de stratagèmes, l'esprit d'un Gil Blas de la banqueroute. En 1765, il avait découvert une amusante ruse pour mettre sa personne et ses marchandises à l'abri des poursuites de ses créanciers.

Il avait acheté, à prix d'or, la complaisance d'un des Suisses des Tuileries; et, de connivence avec cet homme, nommé Cazenove, il s'était installé, avec ses soieries, dans une chambre du château. Quel asile plus sûr aurait-il pu souhaiter qu'une maison royale, où, par respect pour le prince qui était censé

1. *Mémoires et Plaidoyers* de Linguet, t. II, p. 1 et suiv.

l'habiter, les tribunaux réguliers s'interdisaient toute espèce de recherches ?

L'aventure se prolongea, les créanciers ne savaient où trouver leur homme, lorsque le Suisse, trop bavard, dit son secret à quelque voisin : on découvrit tout le mystère.

Il fallut des procédures spéciales, des ordonnances de la Prévôté de l'Hôtel, pour permettre aux créanciers de franchir la porte du roi, et de saisir les marchandises dans son palais même. Le Suisse Caze-nove perdit sa place après trois mois de cachot. L'ingénieux banqueroutier fut attaché au pilori pendant trois jours, et ensuite banni pour neuf ans ¹.

Quant à Linguet, tout en gagnant sa cause, il avait gagné un ami. Pierre Lequesne lui montra dès ce jour un dévouement à toute épreuve. Il devint plus tard son banquier, son mandataire dans les années d'exil.

Nous verrons que Linguet, quelques années plus tard, paya cet homme excellent par des soupçons, des procès et des violences, sans parvenir d'ailleurs à ébranler l'admiration profonde et l'affection touchante que lui porta Lequesne jusqu'à son dernier jour.

V

Le procès de Lequesne contre Charles Roger et le Suisse, lestement raconté, ne détournait pas Linguet de ses travaux littéraires.

1. Arrêt du Parlement du 16 juin 1768, rapporté à la suite du mémoire de Linguet.

En 1766, il publia : *L'aveu sincère ou Lettre à une mère sur les dangers que court la jeunesse en se livrant à un goût trop vif pour la littérature*¹. . . . Puis il s'appliqua derechef à montrer par son exemple même l'étendue et la gravité des dangers qu'il venait de signaler.

Son *Histoire impartiale des Jésuites*, publiée la même année, acheva de le rendre odieux au Parlement et aux philosophes. Elle déplut d'ailleurs aux Jésuites eux-mêmes, qui y étaient jugés avec liberté.

M. Henri Martin vante pourtant cet ouvrage² où Linguet apporte, selon lui, « une plus juste application de sa tendance au renversement des opinions « accréditées ».

Mais personne, ou peu s'en faut, ne fut de cet avis parmi les contemporains de Linguet. Le Parlement ordonna des poursuites, et maître Antoine Séguier, qui venait de monter à la place de premier avocat général après la retraite d'Omer Joly de Fleury, fit ainsi ses débuts par un réquisitoire contre les Jésuites.

Cela était, en ce temps-là, d'un excellent augure pour la carrière d'un jeune magistrat.

Malgré la protection ouverte de Maupeou, l'*Histoire impartiale des Jésuites* fut condamnée; le Parlement la fit brûler³. Ainsi Linguet alla au feu pour

1. Paris, in-12, 1768.

2. *Étude sur Linguet*, par Henri Martin, Reims, 1861.

3. *Correspondance* de Grimm, t. VIII, p. 34. « Réquisitoire de l'avocat général Séguier contre l'*Histoire impartiale des Jésuites* de Linguet. Le Parlement, sur ce réquisitoire, l'a fait brûler. Le grand tort de Linguet aux yeux du Parlement est d'avoir composé la consultation en faveur des enfants d'Abbeville. »

la première fois, baptême nécessaire et qui lui eût profité, si son malencontreux ouvrage n'eût été de ceux qui blessent tous les partis.

Grimm pourtant se montra cette fois moins sévère :

« On sent en lisant Linguet », dit la *Correspondance* ¹, « qu'il vaut mieux que ses livres, qu'il vit « dans la mauvaise compagnie, qu'il faudrait d'abord « qu'il se mit dans la bonne, et qu'il mûrit sa tête, qui « ne paraît pas la meilleure du monde, afin d'obtenir « avec le temps un rang dans la littérature, car il ne « manque pas d'idées, et son coup d'œil n'est pas « commun. »

Linguet avait eu la singulière idée de dédier l'*Histoire des Jésuites* au roi de Prusse, par une épître fort étendue où il causait familièrement avec ce monarque, « quoique, selon toute apparence », faisait remarquer la *Correspondance* de Grimm, « il ne fût « pas fort lié avec Sa Majesté ».

Le roi de Prusse ne répondit pas à ces avances, ou plutôt il y répondit indirectement, de façon à dégoûter Linguet d'une autre politesse, par les vers que voici ² :

... Tel est ce fou qui pousse en ses écarts
Comme un feu d'artifice un nombre des pétards,
Qui produit à la fois la fumée et les flammes
Et qui met sans pudeur l'Europe en épigrammes ;
Qui change dans un jour, tantôt blanc tantôt noir,
Votre ami le matin, votre ennemi le soir ;
Qui parle, se repent, affirme, désavoue,
Et qui sait vous blâmer de même qu'il vous loue.

1. *Correspondance* de Grimm, t. VIII, 1768.

2. *Poésies du philosophe Sans-Souci*, éd. de Potsdam, p. 192 ; épître à Finck, *in fine*.

Après l'*Histoire des Jésuites*, Linguet publia coup sur coup : la *Pierre philosophale* ¹, satire contre les économistes, et sa *Lettre sur la nouvelle traduction de Tacite par M. de la Bletterie* ². Ce dernier ouvrage eut du succès et releva l'auteur pendant quelques jours dans l'opinion des gens de lettres, avec lesquels, une fois sur mille, il se trouvait d'accord.

L'abbé de la Bletterie était un pédant d'importance qui avait eu le talent de se faire passer pour grand homme, et qu'on bafoua avec délices le jour où Linguet démasqua son ignorance et sa sottise. L'aventure est assez plaisante. Il y a des écrivains qui n'ont jamais rien publié, mais qui vivent, progressent et étendent leur gloire dans des cercles influents par l'annonce d'un livre qu'ils couvent, qu'ils ruminent, qu'ils polissent éternellement : d'un chef-d'œuvre, au dire de leurs amis!

La Bletterie était du nombre. Pendant vingt ans et plus, il fut question parmi les érudits de sa traduction de Tacite, qui devait faire révolution. La traduction ne paraissait pas, mais le traducteur allait aux étoiles. Professeur d'éloquence au Collège de France et bientôt membre de l'Académie des belles-lettres, il régentait le latin en monarchie absolue.

L'histoire romaine était sa chose, son domaine; malheur à l'imprudent qui s'avisait de chasser sur les terres du traducteur de Tacite!

1. *La Pierre philosophale. Discours économique, prononcé dans l'Académie impériale de Foung-Yang-fou par le lettré Koung-Kia.* Paris, in-42, 1768.

2. 4 vol. in-42, Paris.

Ce braconnier de Linguet, qui trouvait des défauts à César et des qualités à Tibère, fut repris et morigéné par M. de la Bletterie avec un solennel dédain. Linguet compta les coups et attendit la fameuse traduction des Annales.

Elle parut enfin en 1768, et quelle fut la stupéfaction de tous, lorsque, au lieu du chef-d'œuvre attendu, on vit une œuvre ridicule, bourrée d'âneries et de contresens! — Le célèbre abbé ne possédait (on s'en aperçut un peu tard) ni la langue des Césars, ni la langue française, ni le sens commun. Ce fut un éclat de rire universel!

Linguet se chargea de venger Tacite et lui-même. Il y réussit, bien que sa critique, juste et spirituelle, paraisse un peu trop prolongée.

Cette fois, la *Correspondance* applaudit, non sans observer que « le Chef de la manufacture de Ferney ¹ « aurait su exécuter le coupable sur un ton plus leste « et plus vif ».

Il est vrai que Linguet appuyait trop, non dans ses Plaidoyers ou ses Mémoires, qui sont, pour la plupart, des modèles de sobriété et de concision, mais dans ses œuvres littéraires.

Il eût sauvé bien des paradoxes, en se bornant à les indiquer d'un trait. En s'obstinant à les déduire, à les défendre, à les enfoncer jusqu'au bout, il finissait par être choquant; il dépassait la mesure et perdait ainsi tout le bénéfice d'une idée neuve et originale.

C'est ainsi que dans son ouvrage sur les *Canaux navigables* (où, selon la mode du temps, il mêlait des

1. *Correspondance* de Grimm, t. VIII, 1768.

sujets de toute sorte à ses idées sur la navigation), il eut la curieuse hardiesse de s'attaquer à Cicéron, et le mauvais goût de pousser trop loin sa critique.

En ce temps-là il fallait qu'un avocat, un homme de lettres, eût une étrange audace pour élever la voix contre celui que tant de harangues, tant d'écrits en prose ou en vers, n'appelaient que l'*Orateur romain* avec une familiarité solennelle.

Cicéron a été le vrai Dieu et souverain de nos pères; d'innombrables générations ont absorbé ses périphrases, comme le seul lait pur et garanti de l'éloquence et du style.

Quel scandale lorsque Linguet osa parler de lui dans les termes suivants :

« La vie de Cicéron est pleine de traits honteux ;
 « son éloquence était vénale autant que son âme était
 « pusillanime. Si ce n'était pas l'intérêt qui dirigeait
 « sa plume, c'était la frayeur ou l'espérance. Le désir
 « de se faire des appuis le portait à la tribune pour y
 « défendre sans pudeur des hommes plus déshonorés,
 « plus dangereux cent fois que Catilina. Parmi ses
 « clients, on ne voit presque que des scélérats, et,
 « par un trait singulier de la justice divine, il reçut
 « enfin la mort des mains d'un de ces misérables que
 « son art avait dérobés aux rigueurs de la justice
 « humaine ¹. »

D'une si incroyable audace, qui fit lever au ciel toutes les manches de toutes les robes noires, Voltaire lui-même resta médusé. Et loin de s'indigner, il admira, il s'attendrit :

1. *Les Canaux navigables pour la Picardie et la France*. Linguet, Paris, 1769, in-12.

« J'ai lu enfin les *Canaux* et les lettres de M. Linguet, écrivait-il à M. Taboureau ¹.

« Cet homme est intrépide; il traite Cicéron comme le dernier des hommes et n'est en rien de l'avis de personne ².

« Paris a donc aussi son Jean-Jacques; mais puisqu'il n'est que Parisien, il n'aura jamais autant de vogue à Paris qu'un étranger. »

La note est presque affectueuse : Voltaire et Linguet étaient à ce moment en coquetterie réglée. Ils se mettaient volontiers l'un pour l'autre en frais de badinage épistolaire. Voltaire ayant proscrit certaines expressions et notamment celle de *cul-de-sac*, Linguet qui habitait, comme on sait, le cul-de-sac de Rohan, se gendarma contre l'arrêt du maître. Il lui écrivit dans les termes suivants :

« Il y a bien longtemps, Monsieur ³, que j'ai le malheur de demeurer dans un *cul-de-sac*. Quand j'ai fait la sottise de choisir ce séjour indécent, je n'avais pas encore lu ceux de vos ouvrages où vous en proscrivez le nom; je ne les connaissais pas,

1. *Correspondance* de Voltaire (*Œuvres*, t. XLVII, éd. Garnier).

2. Voici sur ce même sujet ce que Voltaire écrivait plus tard :

« Ferney, 27 avril 1772.

* A M. Marin..... A propos, j'ai été fâché que M. Linguet, élève de Cicéron, ait traité Cicéron de lâche, qui ne plaidait que pour des coquins; il ne faut pas qu'un cordelier prêche contre St François d'Assise; mais j'ai toujours pensé comme lui sur l'Histoire ancienne, et je l'ai dit longtemps avant lui, et ensuite je me suis appuyé de son opinion. »

3. Lettres de Linguet à Voltaire et de Voltaire à Linguet (*Œuvres de Voltaire*, éd. Garnier, t. XIV, année 1769).

« ce que je regarde comme un malheur plus triste
« encore.

« Depuis qu'ils me sont parvenus, à ma grande
« satisfaction, vous ne sauriez croire combien j'ai
« rougi d'être si mal logé. J'étais un aveugle, des
« yeux de qui vous avez fait tomber les écailles.
« Quand j'ai vu de près et dans toute sa laideur la
« difformité de ce vilain mot, que vous présentez à
« vos lecteurs d'une manière si frappante, j'ai fait
« tout mon possible, mais vainement, pour m'en
« tirer.

« Mais, pour mon honneur et pour la sûreté de ma
« conscience, n'y aurait-il pas un arrangement à
« prendre avec vous? Ne vous serait-il pas plus aisé
« de changer d'avis qu'à moi de logement? Ne pour-
« rait-on pas vous proposer une réconciliation avec
« les culs-de-sacs? Vous voudriez que les Français
« choisissent le mot *impasse*. Assurément, s'il y a
« quelqu'un qui puisse être législateur dans notre
« langue, c'est vous, Monsieur.... j'oserai cependant
« vous présenter avec modestie mes doutes. *Impasse*
« signifierait où l'on ne passe pas : cependant je passe
« et je repasse tous les jours dans mon cul-de-sac ;
« nombre de belles dames qui en occupent les diffé-
« rentes parties en font autant : il est vrai qu'on ne
« le traverse pas ; mais qu'importe? on y entre et l'on
« en sort ; et c'est assez, je crois, pour ne pas lui
« adopter le nom d'impasse.

« Enfin, Monsieur, je vous l'avoue, je tiens à mon
« cul-de-sac. Je voudrais bien lui faire trouver grâce
« à vos yeux. Ce qui m'y attache le plus, c'est le voi-
« sinage qui est, en vérité, charmant. J'ai à ma porte
« une très jolie demoiselle qui me permet d'en par-

« tager les agréments avec elle, et qui les augmente
 « par ses charmes et sa vivacité. Je me suis bien
 « gardé de lui faire part de vos scrupules, et de mes
 « efforts pour les combattre, il lui viendrait peut-être
 « des scrupules à son tour : elle fuirait un apparte-
 « ment par le nom duquel elle se croirait déshonorée.
 « Notre malheureux cul-de-sac perdrait une citoyenne
 « qui en fait l'agrément, qui en corrige bien assuré-
 « ment l'indécence par sa beauté et par l'usage
 « qu'elle en fait.

« Je vous abandonne sans regret le cul-de-sac des
 « Bernardins, le cul-de-sac Maurice, le cul-de-sac
 « du Paon, le cul-de-sac Saint-Thomas, le cul-de-
 « sac Notre-Dame, le cul-de-sac Saint-Pierre, le cul-
 « de-sac Saint-Faron, et une infinité d'autres sales
 « retraites dont le nom seul répugne. Je ne voudrais
 « pas même défendre les culs d'artichauts, ni les
 « culs-de-lampe, ni les culasses de canons. J'irais
 « jusqu'à sacrifier une foule de vilains mots où le
 « cul se présente d'abord, comme cuculle et ceux
 « qui la portent, cucurbite, culeron, culée, cuistre,
 « cupidité, curée, cutanée, etc., mais je vous sup-
 « plie de ménager le cul-de-sac de Rohan, je vous
 « le demande au nom de Cupidon, qui n'a pas
 « dédaigné d'incorporer ce monosyllabe à son nom,
 « et de ma belle voisine qui est, assurément, l'un
 « des plus beaux sujets de son empire. — J'ai l'hon-
 « neur.... »

A quoi Voltaire répondit le 15 mars 1769 :

« Vous êtes *aucunement* le maître, Monsieur, de
 « demeurer dans un *cul-de-sac*, de dater vos lettres
 « du mois d'*Août*, quoique celui qui a donné son
 « nom à ce mois se nommât *Augustus*, et d'appeler la

« ville de *Cadomum*, *Can*, quoiqu'on l'écrive *Caen*.
 « Vous aurez pu voir des *courtisans* chez le roi, sans
 « avoir jamais vu de *courtisanes* chez la reine. Vous
 « aurez vu dans votre *cul-de-sac* passer les coureurs
 « du cardinal de Rohan, mais point de *coureuses*.
 « Vous avez vu chez lui de beaux garçons et point
 « de *garces*; des architraves dans son palais, et aucune
 « *trave*. Les gendarmes qui font la revue dans la
 « cour de l'hôtel de Soubise sont si intrépides qu'il
 « n'y en a pas un de *trépide*.

« La langue d'ailleurs s'embellit tous les jours; on
 « commence à *éduquer* les enfants, au lieu de les
 « élever; on *fixe* une femme au lieu de fixer les yeux
 « sur elle. Le roi n'est plus endetté envers le public,
 « mais *vis-à-vis* le public. Les maitres d'hôtel ser-
 « vent à présent des *rostbif* de mouton, tandis que
 « le Parlement *obtempère* ou n'*obtempère* pas aux
 « édits.

« Notre jargon deviendra ce qu'il pourra. Je suis
 « moitié suisse, moitié savoyard; enseveli à soixante-
 « quinze ans sous les neiges des Alpes et du Mont
 « Jura, je m'intéresse peu aux beautés anciennes et
 « nouvelles de la langue française; mais je m'inté-
 « resse beaucoup à vos grands talents, à vos succès;
 « au courage avec lequel vous avez dit quelques
 « vérités. Vous en diriez de plus fortes si ceux qui
 « sont faits pour les redouter ne cherchaient point à
 « les écraser; cependant elles percent malgré eux. Le
 « temps amène tout, et la raison vient enfin consoler
 « jusqu'aux misérables qui se sont déclarés contre
 « elle. Le même imbécile, conseiller de grand cham-
 « bre, qui a donné sa voix contre l'inoculation, finira
 « par inoculer son fils, et quand la campagne aura

« besoin de pluie on ne fera plus promener la chasse
« de Sainte-Geneviève sur le pont Notre-Dame. —
« J'ai l'honneur.... »

VI

Linguet trouva encore en 1768 et 1769 le temps de donner au public sa traduction du *Théâtre espagnol* ¹ et de composer une *Histoire du XVI^e siècle*, que Mesdames de France lui avaient commandée pour faire suite à l'*Histoire universelle* de leur professeur Hardion ².

Il ne négligeait point d'ailleurs de soutenir avec ses détracteurs, et surtout avec le *Mercure*, une guerre de plume qui devenait de jour en jour plus irritante et plus vive.

Exaspéré par des articles qu'il attribuait non sans raison à La Harpe, Linguet expédia un jour à Lacombe, libraire du *Mercure*, une déclaration de guerre en bonne forme. Il lui disait ³ :

« Savez-vous que si jamais l'humeur me prenait,
« je pourrais vous donner un coin à côté de M. Lablet-

1. *Théâtre Espagnol, Traduction de Linguet*, 4 vol. in-12, 1768.
« M. Linguet, dit Devérité (notice déjà citée, p. 43), donna cette
« même année le *Théâtre Espagnol*, en 4 volumes, dont il tira
« 50 louis, et en cela il fut plus heureux qu'il ne l'avait encore
« été. »

2. Le doux historien, l'ami des fleurs, Hardion, mort à Versailles en septembre 1766, professeur de Mesdames, laissait 18 volumes de son *Histoire universelle*. Linguet fut chargé de la suite, annonça 4 volumes, et n'en publia que 2.

3. Devérité, p. 51.

« terie? Je suis l'homme du monde le plus paisible,
 « je ne veux de mal à personne, je n'en fais à per-
 « sonne; mais quoiqu'indulgent par caractère, je
 « deviens vindicatif par raison. Je m'aperçois qu'on
 « n'est ménagé dans le monde qu'autant qu'on y
 « paraît méchant. La littérature à cet égard est un
 « monde perfectionné. Ainsi je n'attaquerai jamais
 « le premier; mais j'ai juré de ne me laisser jamais
 « attaquer impunément. Je tiendrai ma parole, et
 « vous serez bientôt le maître d'en faire l'expérience.
 « Je n'exige pas que vous louiez mes ouvrages, criti-
 « quez-les; mais parlez-en déceimment si vous en
 « parlez. Sinon je relirai mon Voltaire, pour y
 « apprendre comment il faut traiter un journaliste
 « qui s'oublie. »

Cette fois Lacombe prit peur. Il rejeta la faute sur La Harpe, qu'il engagea vivement à s'arranger avec Linguet. Les deux ennemis s'abouchèrent, échangèrent des lettres aigres-douces.

« Monsieur, écrivait La Harpe ¹, je n'examine pas
 « si vous avez à vous plaindre de l'extrait; mais pour
 « vous plaindre de moi, vous auriez dû, ce me semble,
 « être sûr que j'en étais l'auteur. Je ne le suis point;
 « je n'aurais pas parlé si légèrement d'ouvrages dont
 « l'objet est si important. Je n'en sais pas assez pour
 « juger vos projets; mais je vois qu'ils sont dictés
 « par le zèle du bien public, et que plusieurs mor-
 « ceaux sont écrits avec force et chaleur, qualités
 « qu'on retrouve dans tout ce que vous avez écrit.

« Je vous en dirais davantage, si j'étais lié avec vous;
 « mais soyez sûr que quoique je pense très différem-

1. Notice de Devérité (déjà citée), p. 52.

« ment de vous sur beaucoup d'objets, je n'en ai pas
« moins de vos talents l'idée qu'on doit en avoir.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« P.-S. — Si vous vouliez m'adresser ceux de vos
« ouvrages dont vous souhaitez qu'on parle avec
« quelque détail, je tâcherais d'en faire un extrait
« convenable que je mettrais sous vos yeux avant de
« l'imprimer. C'est ainsi que j'aime à agir avec les
« personnes qui ont un mérite assez distingué pour
« aimer la critique honnête et motivée. Je vous ren-
« verrai les ouvrages après en avoir rendu compte. »

Donc, l'ennemi capitulait. Croira-t-on que Linguet
saisit cette occasion de signer le traité de paix? Ce
serait le bien mal connaître!

Voici d'abord en quels termes hautains il répondit
à La Harpe.

« Je profite, Monsieur, de l'offre pleine d'honnêteté
« que vous avez bien voulu me faire. Je publie un
« ouvrage nouveau : en voici un exemplaire que je
« vous prie d'accepter ¹, non pas pour me le rendre,
« comme vous m'annoncez que c'était votre dessein,
« mais pour le garder, si vous trouvez, après l'avoir
« lu, qu'il en vaille la peine. Vous n'en serez pas
« moins libre dans le compte que vous en devez
« rendre. Je n'ai jamais exigé de personne, pas
« même de mes meilleurs amis, autre chose qu'une
« justice honnête. Je ne demande pas des compli-
« ments, mais des égards, et j'ose croire que tous les
« gens de lettres s'en doivent de réciproques.

« Dispensez-vous donc, je vous prie, de me rien
« faire passer sous les yeux du compte que vous avez

1. Devérité, p. 53.

« à rendre de mon ouvrage. Ce serait doubler votre
 « travail, sans qu'il m'en revint aucune utilité, parce
 « qu'assurément je ne prendrais pas la liberté d'avoir
 « seulement un avis en matière si délicate. Si vous
 « me demandez comment je souhaite d'être traité, je
 « vous répondrai, non pas comme Porus, en roi,
 « mais en homme qui s'estime assez pour s'applaudir
 « d'être jugé par vous. »

Quant à Lacombe, il reçut un autre paquet, dont
 voici l'échantillon.

« ... Vous voulez faire aller votre *Mercur*; vous
 « êtes bien aise d'en retirer votre argent, ou plutôt
 « celui de la singulière société dont vous êtes le porte-
 « nom : à la bonne heure; je ne m'y oppose pas....
 « Vous voyez, Monsieur, comme je suis franc et
 « décidé : c'est là mon caractère; je n'ai jamais fait
 « ma cour à personne. Je ne la ferai jamais. J'aurais
 « peut-être déjà une réputation, je le sais, si j'avais
 « pu me plier aux courbettes.... Je n'accepte pas le
 « parti que vous me proposez de fournir moi-même
 « les extraits des ouvrages que je pourrai publier
 « par la suite. Je n'ignore pas combien cette ruse
 « est usitée aujourd'hui. Je sais très bien que les
 « éloges des ouvrages médiocres, et même quel-
 « quefois ceux des bons qui se trouvent dans les
 « journaux, sont les fruits de la paresse intéressée
 « des Journalistes, et de l'amour-propre peu délicat
 « des Écrivains. J'en suis fâché pour ceux-ci; mais
 « je ne me crois pas obligé de les imiter. J'aurais
 « trop à rougir d'un succès ainsi motivé, et je ne
 « me pardonnerais jamais une réputation fondée
 « sur les panégyriques que j'aurais faits de moi-
 « même.

« Non, Monsieur, je donnerai toute ma vie l'exemple, peu suivi, d'une fierté indépendante. Avec de pareils principes, je sens que je n'ai rien à attendre de la génération actuelle des journalistes, peut-être même du public; mais la justice que la suite me rendra en sera plus pure, et je suis assez jeune pour espérer d'en jouir. En attendant, je travaillerais bien plus à mériter des éloges, qu'à m'en donner. »

Ces lettres, cela va sans dire, ruinèrent toute idée de conciliation. La Harpe monta sur ses ergots et reprit un duel dont les années allaient augmenter la violence.

VII

Si éloigné que fût Linguet par sa sauvagerie, et par les exigences de sa vie laborieuse, des salons, des couloirs, des appartements grands et petits où se tramait la politique, ses théories, ses joutes avec les philosophes avaient fait connaître son nom à Versailles.

Ses livres le classaient, l'enrégimentaient par avance au nombre des autoritaires, des partisans du pouvoir absolu : des réactionnaires, comme on dirait maintenant.

Il allait donc, à cet instant critique où Choiseul et d'Aiguillon se disputaient la France, être poussé vers d'Aiguillon.

Celui-ci, en 1769, était déjà tout-puissant par la favorite, Mme du Barry, que lui et de Maupeou, avec

l'aide de Lebel, avaient installée sur le trône de la Pompadour.

Non contents de ce triomphe, le chancelier et le futur premier Ministre songèrent, paraît-il, à faire monter leur créature jusqu'au trône de France; ils ébauchèrent une intrigue dont le but aurait été le mariage de Louis XV avec la favorite.

Espérèrent-ils jamais réussir dans une semblable entreprise? Ils auraient bien mal connu, en ce cas, les sentiments du souverain, qui dans une lettre à Choiseul disait expressément : « Vous ne verrez pas « de ma part une dame de Maintenon ».

Il est peu probable que d'Aiguillon et Maupeou se soient fait longtemps illusion sur les intentions de Louis XV; mais il semble qu'ils les aient cachées à la favorite, qu'ils aient tout mis en œuvre pour la faire vivre, pour l'entretenir savamment dans ces rêves d'union royale.

La première objection à cet étrange projet était le mariage de Mme du Barry, et l'impossibilité du divorce dans le royaume de France.

Pour attaquer cette première difficulté, on eut recours à la plume de Linguet ¹.

On connaissait sa *Théorie des loix*, et l'audacieux chapitre où il se déclarait partisan du divorce. On l'engagea à reprendre d'une manière plus complète et plus saisissante ce plaidoyer dangereux.

Comment se noua la négociation? quel fut le négociateur? Linguet ne le dit jamais; mais il est certain qu'il accepta de composer, sous la forme d'un *Mémoire à consulter*, avec des noms imaginaires, un écrit

1. *La Du Barry*, par Édmond et Jules de Goncourt, p. 168, n. 1.

destiné à tâter l'opinion publique, à créer un courant en faveur du divorce.

Le *Mémoire pour Simon Sommer, charpentier à Landau*¹, fut donc rédigé vers 1769. Linguet supposait le cas « d'un mari dont la femme s'est remariée « en pays protestant et qui demande s'il peut se « remarier en France » ; il examinait successivement si le divorce peut être légitimement permis, et à qui l'on doit s'adresser pour obtenir la permission de se remarier du vivant de sa première femme.

« L'indissolubilité du mariage, écrivait Linguet, « est-elle un article de foi, ou bien un point de discipline que l'Église et la législation civile peuvent « changer à leur gré? La matière a toujours été « regardée comme problématique....

« L'Église peut avoir à cet égard son opinion et ses « usages. Mais si elle jugeait à propos de se réformer elle-même, et de faire revivre aujourd'hui les « règlements sur le mariage qui ont été en vigueur « dans les premiers siècles, il n'y a aucun doute « qu'elle n'en ait le droit, et que l'autorité laïque qui « promulguerait des lois d'après ces principes ne le « pût faire en toute sûreté de conscience. »

Que Simon Sommer s'adresse donc au pape, concluait Linguet : « Si une fois il obtient une bulle « favorable, il y a grande apparence qu'il éprouvera « peu de difficultés de la part des tribunaux laïques, « dont le consentement est nécessaire pour faire « valider un mariage. Les effets civils dépendant « entièrement du souverain, ce sera par devers le « roi qu'il faudra se retirer pour obtenir la ratifica-

1. *Mémoires et Plaidoyers*, t. IV, p. 287 à 328.

« tion de la Bulle. Et cette dérogation particulière.
« pourrait peut-être par la suite devenir une loi
« générale, quand un examen réfléchi en aurait bien
« fait connaître tous les avantages. »

L'intrigue n'aboutit pas. Il n'était pas dans les destinées de Mme du Barry d'épouser Louis XV, et de donner à la France une loi autorisant le divorce. Mais l'illusion que le *Mémoire pour Simon Sommer* avait flattée, prit racine dans l'esprit de la favorite, et l'abbé Terray, un peu plus tard, ne manqua pas « de reprendre cette affaire où elle était restée », dans le vague des chimères ¹.

« Il ne croyait pas plus qu'un autre à la possibilité
« du fait, disent les *Mémoires*, mais il pouvait au
« moins faire illusion à la favorite pendant quelques
« mois. »

A tout cela Linguet ne fut mêlé que par son *Mémoire*, et peut-être inconsciemment. Mais les événements politiques allaient le jeter dans une intrigue d'une portée bien plus vaste, en lui apportant, pour sa gloire et pour son malheur, un premier rôle dans le procès du duc d'Aiguillon.

1. *Mémoires* de l'abbé Terray, Paris, 1776